

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 07145 Numéro SIREN : 528 441 009 Nom ou dénomination : A.C.D.
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2021 sous le numéro de dépôt 41262

COMPTES ANNUELS

SAS
ACD

Exercice clos le 31/12/2020

Moktar BOURABHA

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 355,00	4 040,61	22 314,39	8 939,71
Autres immobilisations corporelles	168 806,47	103 789,42	65 017,05	90 961,85
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 589,79		6 589,79	7 228,79
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	201 751,26	107 830,03	93 921,23	107 130,35
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 669,56		2 669,56	2 669,56
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	298 760,20	1 360,02	297 400,18	305 991,14
Autres créances	23 104,21		23 104,21	54 903,18
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	366 235,51		366 235,51	25 025,18
Charges constatées d'avance (3)	989,14		989,14	1 293,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	691 758,62	1 360,02	690 398,60	389 882,06
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	893 509,88	109 190,05	784 319,83	497 012,41
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				639,00
(3) Dont à plus d'un an (brut)			10 877,59	10 985,75

Moktar BOURABHA

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000,00	8 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800,00	800,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	213 697,58	219 143,75
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	61 487,07	23 128,83
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	283 984,65	251 072,58
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	256 710,49	16 925,36
Emprunts et dettes financières diverses (3)	300,22	2 380,29
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	616,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 837,38	82 862,02
Dettes fiscales et sociales	165 351,67	135 491,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 519,42	8 280,40
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	500 335,18	245 939,83
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	784 319,83	497 012,41
(1) Dont à plus d'un an (a)	264 776,62	19 632,71
(1) Dont à moins d'un an (a)	234 942,56	226 307,12
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	696,48	747,15
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Moktar BOURABHA

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des événements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

Néanmoins, en l'absence de visibilité sur l'évolution de l'évènement COVID 19 et de ses conséquences sur la baisse de son chiffre d'affaires et de l'évolution du crédit client et du crédit fournisseur, la société a pu bénéficier de la mise en place du chômage partiel, des reports d'échéances fiscales et sociales ainsi que de l'accès à un financement bancaire court terme garanti par l'Etat.

Autres éléments significatifs

Moktar BOURABHA

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans

Mektar BOURABHA

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Moktar BOURABHA

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 729,17	18 195,00	15 569,17	26 355,00
– Installations générales, agencements aménagements divers	68 269,00	1 136,67	15 200,00	54 205,67
– Matériel de transport	106 266,72			106 266,72
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 336,69	2 500,00	4 502,61	8 334,08
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	208 601,58	21 831,67	35 271,78	195 161,47
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	7 228,79		639,00	6 589,79
Immobilisations financières	7 228,79		639,00	6 589,79
ACTIF IMMOBILISE	215 830,37	21 831,67	35 910,78	201 751,26

Moktar BOURABHA

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 789,46	4 820,32	15 569,17	4 040,61
– Installations générales, agencements aménagements divers	5 192,10	17 250,94	15 200,00	7 243,04
– Matériel de transport	81 769,93	9 533,62		91 303,55
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 948,53	2 796,91	4 502,61	5 242,83
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	108 700,02	34 401,79	35 271,78	107 830,03
ACTIF IMMOBILISE	108 700,02	34 401,79	35 271,78	107 830,03

Moktar BOURABHA

Tableau des dépréciations des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 360,02			1 360,02
Total	1 360,02			1 360,02
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Moktar BOURABHA

Tableau des provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Moktar BOURABHA

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Moktar BOURABHA

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 589,79		6 589,79
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	298 760,20	295 578,54	3 181,66
Autres	23 104,21	15 408,28	7 695,93
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	989,14	989,14	
Total	329 443,34	311 975,96	17 467,38
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Moktar BOURABHA

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	696,48	696,48		
– à plus de 1 an à l'origine	256 014,01	6 014,01	250 000,00	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	15,59	15,59		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 837,38	66 837,38		
Dettes fiscales et sociales	144 133,30	134 008,68	10 124,62	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 022,42	27 370,42	4 652,00	
Produits constatés d'avance				
Total	499 719,18	234 942,56	264 776,62	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000,00			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 164,20			
(**) Dont envers les associés	21 503,00			

Moktar BOURABHA

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	11 927,73
Banque – interets courus a payer	696,48
Intérêts courus	15,59
Dettes provis. pr congés à payer	9 564,96
Charges sociales s/congés à payer	3 408,21
Charges sociales – charges à payer	4 846,54
Etat – autres charges à payer	2 575,00
Clients – rrr à accorder	5 510,54
Total	38 545,05

Moktar BOURABHA

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	1 298,00
Total	1 298,00

Moktar BOURABHA

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	989,14		
Total	989,14		

Moktar BOURABHA

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Moktar BOURABHA

Charges et produits exceptionnels

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 935,00	3 167,85
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	1 935,00	3 167,85
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 029,30	5 138,80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 844,30	
Total des charges exceptionnelles	16 873,60	5 138,80
Résultat exceptionnel	-14 938,60	-1 970,95

Moktar BOURABHA

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES
DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après :

Dénomination : A.C.D.

Siège social : 45 rue Edgar Quinet, 93350 LE BOURGET

Numéro SIREN : 528 441 009

Représentée :

Par son représentant légal (qualité et identité), **M. Moktar BOURABHA**, Président

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

Déclare donner mandat à :

ORCOM CENTRE
2 Avenue de Paris
45056 ORLÉANS CÉDEX 1
N° SIREN 403 314 438

Pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 et L.232-23 du code de commerce auprès du Greffe du Tribunal de commerce de mon ressort.

Le 29/06/2021

Signature :

Moktar BOURABHA

A.C.D.
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 45 rue Edgar Quinet, 93350 LE BOURGET
528 441 009 RCS BOBIGNY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 61 487,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	61 487,07 euros
A titre de dividende dividendes aux associés <i>Soit 35,72 euros par action</i>	28 575,00 euros

Le solde	32 912,07 euros

à porter en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 246 609,65 euros.

Le dividende serait mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Moktar BOURABHA

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 575,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : 28 575,00 euros, soit 35,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 575,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 28 575,00 euros, soit 35,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 575,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Moktar BOURABHA

Moktar BOURABHA